

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 22 (1886)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

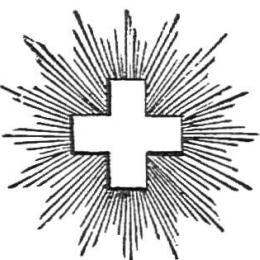
Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTRUY

XXII^e Année.



15 FÉVRIER 1886.

N^o 4.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société : Le Comité directeur aux membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande et à tous les amis de l'instruction publique. — Pédagogie française : Cours de M. Compayré (suite). — Aperçu historique de l'enseignement des sourds-muets (Suite). — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Littérature : Composition française. — Partie pratique : Leçons de choses. Abrégé de stéréométrie pratique.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

LE COMITÉ DIRECTEUR

aux membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande
et à tous les amis de l'instruction publique.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

L'accueil sympathique, la solidarité et l'appui si sincèrement bienveillant dont le Comité directeur actuel a été favorisé dès son entrée en fonctions, ont multiplié nos forces tout en nous faisant entrevoir les plus belles espérances pour l'avenir de notre bienfaisante association.

Désirant répondre aussi généreusement que le lui permettaient ses moyens aux nobles et légitimes aspirations des sociétaires, la rédaction de l'*Educateur* s'est efforcée de donner au journal ce double cachet d'utilité et d'intérêt qui est sa principale condition de succès et contribue en même temps, dans une large mesure, à la prospérité de la Société. Nous nous faisons un plaisir et un devoir de reconnaître que l'on nous a su gré de nos efforts. Toutefois, si nos amis nous sont généralement demeurés fidèles, le nombre des abonnés à l'*Educateur* devrait néanmoins être plus considérable qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour ; nous voudrions surtout le voir mieux en rapport avec le respectable contingent d'instituteurs que possède la Suisse romande. Notre vœu nous paraît d'autant plus opportun que nous sommes à la veille du X^{me} Congrès scolaire romand, l'une des importantes étapes de notre belle association.

On nous permettra aussi de rappeler qu'à côté de la question pédagogique et fraternelle, il y a celle des avantages assurés aux sociétaires. On n'ignore pas qu'il suffit d'être abonné à l'*Educateur* pour devenir membre de la Société et bénéficier ainsi des faveurs qu'elle offre lors des réunions générales : voyage à moitié prix par chemin de fer, billet gratuit de logement, droit de vote aux séances, etc.

Nous croyons donc le moment venu d'adresser un sincère appel à tous nos collègues de l'enseignement dans la Suisse romande ; nous engageons vivement ceux qui se sont tenus éloignés de nous jusqu'ici, et qui seraient disposés à accepter notre organe, à bien vouloir s'annoncer au plus vite. Le journal leur sera immédiatement expédié.

Nous prions également nos amis, membres de la Société, de transmettre notre appel aux instituteurs de leur entourage qu'ils savent ne pas être abonnés à l'*Educateur*. On comprendra qu'il s'agit, au cas présent, d'une question de vie pour notre œuvre, et c'est la main sur le cœur que nous la soumettons, non seulement à nos collègues du corps enseignant, mais encore à tous ceux de nos concitoyens qui portent intérêt à la sainte cause de l'instruction populaire.

Il n'est, croyons-nous, pas nécessaire d'ajouter que le Comité directeur déploie la plus grande activité dans l'organisation du

prochain Congrès, dont l'attrait sera considérablement augmenté par l'exposition du matériel et des moyens d'enseignement déjà annoncée à nos lecteurs.

Chers collègues, chers amis, permettez-nous de vous renouveler l'invitation que nous vous adressions au premier jour de l'an et de vous dire qu'une réception des plus sympathiques et des plus cordiales vous attend au Congrès scolaire de Porrentruy.

Porrentruy, le 12 février 1886.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

PÉDAGOGIE FRANÇAISE

Cours de M. Gabriel Compayré.

(Suite).

Dans le chapitre consacré à l'*Education intellectuelle*, M. Compayré distingue avec raison l'instruction proprement dite, c'est-à-dire ce qu'il faut apprendre et savoir, avec le *développement des facultés humaines* qui, ainsi que le faisait observer l'évêque d'Orléans, Dupanloup, est le principal objet de l'*Education* (1).

L'instruction n'est qu'un moyen d'y atteindre ; les connaissances, disent les pédagogues américains, sont les aliments de l'esprit. L'enfant n'est qu'un petit animal jusqu'au jour où s'éveille en lui la conscience individuelle, ou, comme nous le disions au Congrès de Genève, où il sourit à sa mère.

La règle principale de l'éducation intellectuelle est de ne cultiver isolément aucune faculté par elle-même, mais de cultiver chacune au profit de l'autre.

Cette loi de la simultanéité avait déjà été reconnue nécessaire par le philosophe de Königsberg, Emmanuel Kant. A la loi de la simultanéité se rattache celle de la succession progressive. Le respect de l'individualité personnelle de l'enfant est un troisième *desideratum* de l'éducation intellectuelle.

Rendre l'instruction aussi attrayante que possible, doit être une règle de l'éducateur et faisait déjà l'objet des efforts du pédagogue italien Victorin de Feltre, que M. Compayré ne cite pas et dont il n'a fait qu'une mention par trop sommaire, à notre avis, dans son intéressante histoire de la Pédagogie (page 64).

(1) L'évêque d'Orléans est auteur d'ouvrages importants comme la *Haute Education intellectuelle*, et d'un remarquable Panégyrique de Jeanne d'Arc. Il était membre de l'Académie française.

Ce n'est pas qu'il faille faire de l'instruction un jeu, comme le voulaient quelques écrivains, Fénelon entre autres. La méthode des Jésuites de laisser inactives les forces intimes de l'âme et de viser à l'élégance plus qu'à la solidité, n'est pas non plus à recommander. La mémoire doit être au service de la raison.

La diversité et l'inégalité des intelligences sont affirmées avec bon sens, en regard du paradoxe de Jacottot : « toutes les intelligences sont égales ».

Enfin un dernier grand principe dirigeant de l'éducation de l'esprit et celui qu'exprime l'adage latin qui dit que c'est pour la vie est non pour l'école qu'on doit instruire la jeunesse. Mais ainsi que le dit fort bien l'éminent professeur dans le chapitre dont nous donnons ici une maigre analyse, l'école primaire n'est pas une école technique, une école professionnelle, mais une école pratique.

(A suivre.)

A. DAGUET.

* * *

Dans un remarquable discours prononcé aux environs de Paris dans une fête scolaire, M. Gustave Vapereau, inspecteur général de l'enseignement et auteur de deux grands ouvrages qui ne devraient manquer dans aucune bibliothèque d'une certaine importance, le *Dictionnaire des Contemporains* et le *Dictionnaire des Littératures*, a parlé de notre pays en termes éloquents et sympathiques, que nous nous faisons un plaisir de relever :

« Voyez, Messieurs, tous les pays libres et dignes de l'être.
» Pour ne pas aller chercher trop loin de nous l'Amérique, où
» l'instruction prime tous les intérêts vitaux de la grande répu-
» blique, voyons, à nos portes, un petit pays, la Suisse ; petit
» pays par le territoire, mais si grand par le patriotisme ! Quel
» luxe dans ses écoles ! Quels sacrifices, résolument acceptés
» par les communes et hautement approuvés par la conscience
» nationale comme la conséquence d'un droit sacré, imprescrip-
» tible, le droit de l'enfance à un maximum d'instruction et
» d'éducation civique !

» En arrivant dans un village ou une ville de la Suisse, on
» n'a pas besoin de demander où est l'école ; c'est le plus bel
» édifice du pays. Avec les dépenses, on accepte aussi volontiers
» l'obligation de l'instruction publique. On entend, même dans
» les campagnes, les femmes vous dire : un jour ces enfants-là
» seront des citoyens, ils voteront, ils auront leur part dans le
» gouvernement : c'est bien le moins qu'ils connaissent leurs
» devoirs et qu'ils aient de l'instruction. »

Dans le même discours M. Vapereau oppose la contrainte et les châtiments corporels de l'école du Moyen-Age à celle de notre temps et cite des textes curieux à l'appui ; ce sont entre autres celles de l'abbaye de Cluny, où l'enfant ne gardait que sa che-

mise, ou même devait l'ôter, devant le maître qui se préparait à sévir. Cependant déjà alors il ne manquait pas d'hommes éclairés et humains dans les cloîtres pour blâmer ces rigueurs, comme Saint-Anselme de Cantorbéry et le fameux cardinal Wolsey, le premier ministre d'Henri VIII, dont nous avons mentionné les services rendus à l'instruction publique dans notre *Manuel de Pédagogie*.

Mais tout en flétrissant la cruauté envers les enfants, M. Vapereau ne pense pas qu'il faille passer à cette autre extrémité qui peut-être qualifiée d'*adoration de l'enfance*; optimisme malsain qui, dans l'opinion du célèbre écrivain, est le plus grand fléau du jeune âge et qui, en effet, est une des plaies de notre temps.

ALEXANDRE DAGUET.

Aperçu historique de l'enseignement des sourds-muets

(Suite).

Certains auteurs font remonter aux anciens Egyptiens l'origine de l'enseignement des sourds-muets. Ces peuples, comme les Perses, se distinguaient parmi les anciens par leur respect pour les sourds-muets; il firent des essais pour les rendre à la société, et l'on peut admettre, avec quelque certitude, que l'écriture hiéroglyphique leur servit de moyen d'instruction. C'est peut-être même grâce à ce système graphique que les sourds-muets ont trouvé l'occasion de révéler leur capacité pour l'instruction, et que les preuves qu'ils en donnèrent furent transmises aux Perses lorsque l'Egypte fut devenue, l'an 525 avant Jésus-Christ, province persane. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que la pantomime à laquelle on attribue en partie la mitigation du sort des sourds-muets chez les Romains, n'y devint un véritable art populaire que sous le règne d'Auguste, c'est-à-dire à l'époque où l'Egypte fut réduite en province romaine. Ces coïncidences historiques, qu'on ne peut regarder que comme vraisemblables, corroborent quelque peu l'opinion que c'est par la pantomime que les sourds-muets se sont fait admettre dans la société et qu'ils ont révélé le premier moyen de les initier à la vie intellectuelle. Le mélange des peuples a produit dans le monde ancien un progrès qui s'est communiqué à l'état social.

Malheureusement les idées d'Aristote, touchant l'incapacité intellectuelle des sourds-muets, se maintinrent pendant de longs siècles avec son système philosophique. Cette triste infirmité fut regardée comme incurable au point de vue intellectuel et moral, aussi bien que sous le rapport physique. Cependant, Saint-Cyprien, Saint-Augustin et Cassiodore avaient signalé dans l'art de la pan-

tomme un élément en partie naturel, en partie symbolique et conventionnel qui servait à l'expression des idées immatérielles et abstraites, moyen auquel le génie antique avait eu également recours dans d'autres arts. On savait aussi que les pantomimes, pour exprimer les mêmes idées, se servaient d'une espèce d'alphabet manuel. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver à l'intelligence des sourds-muets, pour la développer ; c'était d'introduire dans la mimique dans laquelle ils avaient donné des preuves d'habileté, un élément plus intellectuel, en ajoutant à l'alphabet manuel, déjà connu d'après Cassiodore, l'écriture expliquée par des signes naturels. Malheureusement, cette idée, qui nous paraît si simple depuis que l'expérience a parlé, ne se présenta pas, du moins dans la pratique de l'enseignement, parce qu'on le croyait irréalisable. Saint-Augustin crut les sourds-muets de naissance tellement frappés d'incapacité intellectuelle et morale, qu'il déclara que ce vice empêche la foi : *Quod vitium, dit-il, ipsam impedit fidem.* Ils restaient donc, d'après cette opinion, dans un état d'enfance perpétuelle, inspirant l'intérêt religieux qui s'attache à l'innocence et au don de la foi habituelle, conféré par le baptême, mais privés de la foi actuelle, et dans l'impuissance d'encourir la responsabilité morale qui put rendre leurs actes coupables ou méritoires.

On était dans la persuasion que le sourd-muet ne peut apprendre à lire, puisque la parole, qui explique la lecture, lui manque et que par conséquent il ne peut avoir la foi actuelle, qui se communique par l'ouïe, par la parole de Dieu (*per verbum Dei*) soit articulée soit écrite. Toutefois, dès les premiers temps du Moyen-Age, des essais particuliers ont été faits au moyen de l'alphabet manuel, de la mimique et même de l'articulation, dans les couvents, qu'on peut regarder comme les premières écoles des sourds-muets. Dans beaucoup de monastères, les religieux avaient adopté une mimique semblable à celle des sourds-muets pour les besoins urgents sur lesquels ils avaient à s'expliquer pendant le temps du silence prescrit par la règle. Il est certain aussi que la pantomime des anciens se conserva longtemps à Constantinople et même dans l'Occident, où elle fut prohibée par un décret de Charlemagne, à cause de sa licence empruntée aux Romains. Il n'y a donc pas à s'étonner que les principes de cet art, transmis par la tradition, aient pénétré dans les couvents et y aient reçu une application pratique pour les moines et pour les sourds-muets reçueillis par eux avec les aveugles et d'autres malheureux. Mais les sourds-muets, confondus dans les écoles des monastères avec d'autres élèves, ne pouvaient acquérir un degré suffisant d'instruction pour se produire avec avantage dans le monde. On ne put songer à la création d'institutions spéciales à cause de la difficulté des communications et les succès partiels obtenus n'eurent pas d'écho à une époque où la publicité était fort restreinte. Le premier dont l'histoire du Moyen-Age fasse mention comme ayant donné la parole à un sourd-muet, est le vénérable Jean de Beverley, archevêque d'York, en 685. Chaque semaine un sourd-muet

se présentait devant sa porte pour demander l'aumône qui lui fut régulièrement accordée. La charité du prélat lui fournit l'occasion de remarquer dans la mine et les larmes du pauvre les sentiments d'une noble reconnaissance envers son bienfaiteur.

Les traits du malheureux trahissaient un esprit vif et les dispositions nécessaires à la culture intellectuelle. Bien que le fait passât pour surnaturel, ces observations suggérèrent à l'archevêque l'idée de prendre le sourd-muet chez lui et de l'instruire dans la doctrine chrétienne au moyen de la langue articulée. Ses efforts furent couronnés d'un plein succès ; bientôt l'élève fut à même de lire toutes les paroles sur les lèvres de son protecteur et fut mis ainsi au courant de l'histoire et de la doctrine de l'évangile. Saint-Jean de Beverley fut donc le premier fondateur de l'école de l'articulation artificielle, employée comme moyen d'instruction des sourds-muets, moyen qui resta longtemps sans imitateurs connus.

Th. METTENET, officier d'académie,
Directeur-fondateur de l'Institut de Bourogne.

BIBLIOGRAPHIE

Catéchisme des petits enfants. Choix de passages de la Bible. Lausanne, chez Bridel.

Ce recueil de 60 pages se compose de passages de l'Écriture relatifs aux dix commandements de Dieu. Quelques-unes de ces citations sont, au jugement des instituteurs, un peu trop longues, mais le choix en est généralement bon. Les passages dont nous parlons sont suivis du Symbole des apôtres, où il est dit que nous sommes sauvés par la foi. On aurait pu ajouter que la foi sans les œuvres est morte.

Que tout soit approprié à l'intelligence de l'enfant dans ce recueil, nous n'oserions pas l'affirmer (voir page 83 entre autres). On s'est évidemment plus préoccupé des choses que de l'âge auquel ce livre était destiné. Le Symbole des apôtres est suivi de la prière du Seigneur, où quelques phrases pourraient être plus claires ; exemple : *celui qui honore l'homme, honore celui qui l'a fait.*

Amitié, science, patriotisme. Recueil de chants zofingiens. 7^e édition, chez BRIDEL, Lausanne, 2 fr. 50.

La première édition paraissait à Lausanne, par les soins de M. Charles Vulliémin, zofingien de talent, neveu d'un des principaux fondateurs de la *Zofingia*, Louis Vulliémin, l'historien illustre de ce nom.

L'édition actuelle est l'œuvre d'une commission choisie *ad hoc* par les Zofingiens de Lausanne, en 1884. Le recueil est bien fait et des chants nouveaux, choisis avec goût, ont été introduits. Nous saluons au passage deux poésies de Pierre Sciobérit, le con-

teur fribourgeois, et d'un neuchâtelois plein d'avenir, M. Jean de Pury. Nous regrettons, en revanche, que la critique sévère des éditeurs actuels ait cru devoir écarter quelques chants moins élégants que d'autres, mais chers quand même aux coeurs zofingiens.

Peut-être aussi aurait-on pu faire une place à quelques poésies venant du Valais et du Jura bernois, où les poètes, certes ne font pas défaut. Les recueils de ce genre ont, il est vrai, leurs limites. Il faut aussi pour cette sorte de poésies des mélodies faciles. Contentons-nous donc de ce que nos amis de Lausanne veulent bien nous donner. Tel quel, ce recueil nous offre encore une moisson assez riche, puisqu'il renferme 106 chants, signés de près de 50 auteurs différents, mis en musique par plus de 80 compositeurs.

Guide pratique pour les différents genres de dessin. — Paris, librairie classique de A. FOURAUT.

M. Armand Cassagne, l'auteur bien connu de la méthode de dessin en usage dans plusieurs de nos écoles, vient de publier un guide pratique pour les différents genres de dessin. Cet ouvrage sera certainement accueilli avec joie par tous ceux qui s'occupent de ce bel art.

Le dessin à la mine de plomb, au crayon noir, à la sanguine, au fusain, à la plume, à la sépia, à la plume relevé de couleur, — tous ces genres sont traités avec une science consommée, avec un sens pratique que peut seul donner un long exercice uni à un profond et vif sentiment de l'art.

Les élèves de nos écoles qui auront pris le goût du dessin dans les leçons de leurs professeurs et qui voudront continuer leurs études, auront un guide sûr dans ce beau livre. Ils y trouveront de précieux conseils, des indications utiles, surtout ce qui se rapporte à leur art, depuis le choix du modèle, la manière de comprendre la nature et de l'interpréter, jusqu'aux renseignements les plus détaillés et les plus précis sur le matériel à employer.

Ajoutons que cet ouvrage important et d'une belle impression est illustré d'une quantité d'exemples, dont un grand nombre emprunté aux meilleurs maîtres.

P. F.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION. — La Société suisse des sténographes adhérents du système Stolze, qui prévaut dans la Suisse allemande, a eu sa réunion à Rheinfelden en mai. Nous recevons maintenant le compte-rendu de cette session, présidée par le pasteur Winbel. Cette Société est en progrès, compte des sections dans la majorité des cantons allemands de la Suisse et une même à Lausanne. Le nombre des sociétaires est de 790.

SUISSE ROMANDE. — Les Directeurs de l'instruction publique de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Berne se sont réunis à Genève, sous la présidence de M. Carteret pour traiter la question du livret, celle de la calligraphie et de l'enseignement du latin. Mais aucune décision n'a été prise encore. On a renvoyé la solution définitive à une prochaine réunion. On a lu dans la séance des rapports rédigés par M. Viret, directeur d'Ecole dans le canton de Vaud et M. Gobat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne.

— *La Revue du Monde et de l'industrie* fondée par M. Adolphe Eggis, frère consanguin du poète fribourgeois de ce nom, passe des mains de M. Boucher, le précédent rédacteur, à celles de M. Alexandre Claparède (Cour St-Pierre Genève 7). *La Revue du Monde et de l'industrie* en est à sa 9^e année et entretient ses lecteurs des inventions découvertes. C'est un recueil international des connaissances utiles, paraissant deux fois par mois, d'une belle impression in-4°.

SOLEURE. — M. Pierre Gunzinger, membre de la commission centrale du *Schweizerische Lehrer Verein*, et rédacteur du *Fortschrittschüler*, journal et livre de lecture de l'école complémentaire, a été réélu directeur de l'Ecole normale primaire. Sur sa demande d'être déchargé de l'économat de l'internat de l'Ecole normale, qu'il dirigeait depuis quinze ans, il est remplacé à cet égard par M. Ferdinand von Arx, maître à l'Ecole normale.

(*Schweizerische Lehrer Zeitung*).

Fribourg. — M. le professeur Louis Grangier publie depuis plus de 20 ans des *Etrennes* curieuses, offrant un mélange de biographies, d'anecdotes, de chansons patoises, de mots plaisants, etc. Les *Etrennes* de cette année nous offrent des notices intéressantes dues, entre autres, à la vaillante plume de M. Schneuwli, archiviste d'Etat et de M. l'abbé Rœmy, curé de Bourguillon *extra-muros*. Une de ces notices concerne le professeur Majeux et une autre le général Simon Castella. Nous avons parlé du premier dont la nécrologie rentrait dans notre cadre. Dans la notice sur le général Castella on paraît ignorer que ce fils de la Gruyère avait suivi les cours de l'école moyenne centrale, dirigée par M. Louis Prat et où M. Daguet enseignait la langue française et l'histoire pour laquelle Castella montrait un goût précoce. On a de ce dernier quelques écrits historiques et militaires. Au moment de sa mort il s'occupait d'un recueil de chansons patoises.

FRANCE. — D'après une lettre que nous avons reçue de Paris, le ministre de Suisse dans cette capitale aurait l'intention de faire donner aux enfants des Suisses qui y habitent, huit conférences qui auraient pour but d'initier ces jeunes esprits à l'histoire de leur patrie absente.

Il aurait même chargé un jeune neuchâtelois, ancien élève de l'Académie, de cette honorable mission.

Si le fait est vrai, nous ne pouvons qu'applaudir au sentiment patriotique de M. Lardy et à sa généreuse initiative.

LITTÉRATURE

Composition française (1).

Quelques jours après la bataille de Philippi, une agitation inaccoutumée régnait dans Rome ; mille sentiments divers animaient les citoyens qui se pressaient sur les places publiques ; la plupart étaient heureux de voir César vengé ; d'autres, en plus petit nombre, pleuraient à l'écart la liberté vaincue ; d'autres enfin, moins sensibles aux luttes intestines de la patrie, ou ruinés par la guerre, ou dépouillés de leur patrimoine par les exigences de la soldatesque, erraient dans les rues à la recherche d'un emploi quelconque, qui leur permit de faire face aux nécessités du moment, ou étaient venus à Rome réclamer contre les injustices dont ils avaient été les victimes.

Parmi ceux-ci se trouvaient deux jeunes gens, que le hasard mit en présence dans un coin du Forum ; l'un d'eux, aux traits calmes et réguliers, aux yeux remplis d'une douleur mêlée de tristesse, se distinguait indifférent à ce qui se passait au dehors, et portait sur son front les traces évidentes d'une mélancolie qui vieillissait son jeune visage. Le second formait avec lui un contraste complet. Il avait l'air vif et pétulant, l'œil moqueur, la physionomie extrêmement mobile et qui exprimait avec une vivacité surprenante les moindres nuances de sa pensée.

Il s'était approché du jeune homme au triste visage :

— Je suis étranger à Rome, lui disait-il, et peut-être pourriez-vous m'indiquer la demeure de Caïus Spurius, le questeur ?

— Je regrette de ne pouvoir le faire, répondit doucement son interlocuteur en l'examinant avec sympathie, mais je suis moi-même étranger à Rome, et je n'y suis venu qu'une fois avant ce jour.

— Peut-être répliqua l'autre avec vivacité, peut-être cherchez-vous comme moi, un emploi dans cette ville.

— Non ; j'ai toujours préféré la vie paisible des champs aux occupations des cités ; je cultivais tranquillement l'humble coin de terre que mon père m'avait laissé à sa mort ; mais Octave me l'a ravi pour le donner à un vétéran... J'ai perdu tout ce que j'aimais, ajouta-t-il avec mélancolie ; je n'ai plus de patrie ; j'ai dû quitter ce berceau de mon enfance, cette maison bien-aimée où tout me parlait de mon père. Mais Pollio, qui me vit un jour, me promit sa protection, et je viens le prier de me rendre la terre sacrée de mes souvenirs.

— Je vous plains, car je partage votre sort ; moi aussi, pour avoir servi sous Brutus, j'ai été dépouillé de mon patrimoine par les vainqueurs.

— Etiez-vous à Philippi ?

— Oui, mais je n'y ai pas gagné la gloire ; j'ai toujours détesté les combats, et c'est vraiment un malin hasard qui m'a conduit, à mon retour de Grèce, dans l'armée de Brutus, où j'ai servi comme tribun militaire. Combien j'aurais préféré à cette vie d'aventures une médiocrité sans gloire ; je n'aime que la poésie, la bonne chère et l'amitié ; mon rêve serait de vivre à l'écart, de réunir de rares amis autour d'une bouteille du vin fameux du Massique, pour lire avec eux des

(1) Cette composition française, qui a obtenu en 1885 le 1^{er} prix au concours général des lycées et collèges de Paris, Vanves et Versailles, est due au jeune Clément, fils aîné de l'éminent critique d'art parisien. On sait que M. Ch. Clément est le gendre de notre concitoyen, M. Fritz Berthoud, de Fleurier, dont le nom marque dans nos annales artistiques et littéraires.

John CLERC.

A ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiers avec les destinées de Rome ou pour ceux qui auraient un peu oublié le fait qui est le point de départ de cette charmante composition, nous ajoutons l'indication suivante :

César avait été assassiné en plein Sénat, le 15 mars 44 avant J.-C. Les régicides les plus célèbres, Brutus et Cassius, furent vaincus à Philippi, en Thrace, par Antoine et Octave, les chefs du parti opposé à la République, que défendaient Brutus et Cassius, l'an 42.

(Note de la rédaction).

vers légers, pour chanter les dieux, l'amour et le bonheur de *vivre* ; mais maintenant la dure nécessité me force à écrire pour *vivre*, et toute mon ambition se borne à désirer une place de scribe chez un questeur ; jusqu'au jour désiré où je pourrai enfin user sans contrainte et sans arrière-pensée de ce don sacré des dieux : la liberté !

— Je vous comprends, lui répondit avec une sympathie plus marquée, son interlocuteur ; car, moi aussi, j'aime, à mes heures de loisir, à évoquer la Muse divine : j'ai consacré à l'étude et à la méditation ma jeunesse solitaire ; je voudrais chanter la vie du laboureur et du berger, dépeindre la nature au milieu de laquelle j'ai vécu ; peut-être même, si ce n'était pas au-dessus de mes forces, pourrais-je essayer d'élever à Rome un monument durable, de faire revivre, en évoquant les ruines du passé, l'histoire de ses origines et de sa fondation, et de retracer le dramatique récit de son laborieux enfantement, mais ce n'est encore qu'un rêve, un bien beau rêve.

— Sans doute, reprit l'autre, vous connaissez la Grèce : c'est cette terre sacrée qui a nourri mon enfance ; c'est elle qui a versé dans mon âme le goût de la poésie et le sentiment du beau.

— Non, j'ai passé ma jeunesse en Italie, à Crémone, à Milan, à Naples ; mais j'ai toujours aspiré à voir la Grèce ; et si la fortune adverse ne m'a pas encore permis de m'y rendre, je me suis consolé en vivant avec ses poètes ; j'ai pour Homère une admiration sans bornes, et mon rêve serait de donner à notre littérature son Iliadé ou son Odyssée.

— Pour moi, j'ai moins d'ambition ; mon poète préféré est Anacréon, qui sut si bien vivre et si bien chanter la vie, et dont la lyre harmonieuse, consacrée au culte de l'amour et de la beauté, fut par instants si énergique et si humaine. Mais n'importe, si notre idéal n'est pas le même, nous avons un commun amour pour la poésie, et laissez-moi vous dire que je crois que nous sommes faits pour nous aimer et nous comprendre ; dites-moi votre nom, votre patrie ; car nous nous retrouverons un jour ; moi, je suis Horatius Flaccus ; Venouse m'a donné le jour.

— Et moi, je me nomme Virgilius Maro ; c'est un village obscur, Andes, près de Mantoue, qui m'a vu naître, il y a vingt-huit ans.

— Eh bien ! mon ami, j'espère et je crois que ce bourg inconnu pourra s'enorgueillir un jour d'avoir donné naissance à Virgilius Maro.

C.-E. CLÉMENT, élève du lycée Condorcet.

PARTIE PRATIQUE.

LEÇONS DE CHOSES

L'Agriculture.

Les instruments agricoles se perfectionnent tous les jours. L'araire est remplacé maintenant presque partout par la charrue. Le solide soc de la charrue retourne profondément la terre. La houe à la main a été remplacée par la houe à cheval. La herse remplace le râteau. On brise la motte avec le rouleau. Autrefois, ce travail était fait par les femmes et les enfants. En Angleterre, on laboure, dans quelques fermes, à l'aide de la vapeur. Il paraît qu'on gagne ainsi un tiers de main-d'œuvre. Si cela est vrai, il se-rait à désirer que cet usage fût général. Le blé se vendrait moins cher.

La moisson. — Le blé.

La moisson est le principal travail champêtre. Elle a lieu quand le blé a sa tige jaunâtre. On coupe ordinairement le blé avec la fauille. Les femmes et les enfants peuvent moissonner. Le blé

coupé est laissé un ou deux jours en javelles et on le lie ensuite en gerbes qu'on met en tas quand on craint le mauvais temps. Nous appelons ces tas de gerbes des *onzains*. On conduit le blé dans la grange. On le bat à l'aide du fléau ou de la batteuse. On porte alors le blé au grenier où on le remue de temps en temps. Avant de le faire moudre, on le vanne de nouveau à l'aide d'un petit moulin appelé tarare. On choisit le grain le plus gros pour semer. Dans les années pluvieuses surtout, le blé est atteint d'une maladie appelée ergot. Il est aussi envahi quelquefois par la nielle ou autres mauvaises plantes. Dans ce cas, on sarcle le champ.

L'hiver.

Le froid se fait sentir. Il gèle fréquemment. Les oiseaux s'abritent dans les bois. Ils sont heureux quand ils peuvent trouver refuge auprès de nos habitations. On les voit alors venir jusque sous nos croisées, sur le seuil de nos portes, où ils ramassent les miettes de pain jetées hors de la maison par le balai. En été l'oiseau préfère la campagne. En hiver il devient notre hôte familier. Si souffrant qu'il soit, il a toujours un petit chant pour nous égayer. Il le fait entendre pour nous remercier de l'hospitalité que nous lui accordons si volontiers. Il nous rappelle le petit savoyard qui quitte sa montagne pour venir nous faire entendre des airs champêtres.

Le facteur.

Votre frère est soldat. Vous attendez impatiemment de ses nouvelles. Qui vous en apportera ? — Le facteur. Avec son gros bâton ferré à la main, son sac de cuir sur le dos, il marche rapidement. Sa course est longue. Ses dépêches sont pressantes. Un fils malade au loin appelle auprès de lui son père. Un médecin est mandé à la hâte par une personne qui vient de se blesser. Le facteur n'a pas une minute à lui jusqu'à ce qu'il ait remis ses lettres à destination. Voyez aussi comme il entre prestement dans chaque maison, d'où il sort comme furtivement. Il a levé la boîte et le voilà parti pour porter ses dépêches au bureau. Sa tâche ne finira que là.

Les oiseaux.

Il y a des oiseaux qui habitent la plaine ; d'autres qui font leur demeure dans les bois ; d'autres encore qui sont les hôtes familiers de l'homme. A la belle saison, ils animent la nature par leurs joyeuses chansons. En vrais artistes, ils construisent des nids, à terre, dans les arbres, dans les trous des murailles, dans nos croisées. Aussitôt que l'hiver se fait sentir, ils s'attroupent et viennent un peu plus près de nos villages où ils cherchent un abri dans les granges, sous les hangars. Le froid les poursuivant davantage, ils poussent la hardiesse jusqu'à venir picorer avec la volaille. La saison devenant plus rigoureuse, ils s'avancent jusque sur le seuil de nos portes en poussant un petit cri plaintif qui doit

être celui de la misère. Le temps s'adoucit-il, ils s'éloignent. Les uns grimpent le long du tronc des arbres pour détruire les fourmis, les insectes que le soleil a fait sortir ; les autres parcouruent les terres labourées, ensemencées et se nourrissent de vers mis à découvert par le fer de la charrue ; d'autres plus forts grattent la terre de leurs pattes pour en arracher les semences dont la racine contient encore des principes nourrissants ; d'autres encore plongent dans les étangs, les sources et font leur nourriture des petits poissons, des vers qu'ils trouvent dans l'eau. En été, certains oiseaux viennent se promener dans notre contrée qu'ils quittent à la mauvaise saison, ils sont remplacés par d'autres moins charmants peut-être, mais plus robustes, qui font entendre leurs cris désagréables dont il font résonner la campagne.

Le médecin.

Le médecin est un homme utile, indispensable. Il est actif, laborieux. Le laboureur se repose après avoir supporté la chaleur du jour. Le bûcheron revient le soir à sa chaumière se délasser des fatigues de la journée. Ils font bien. Après le travail, il faut se reposer. Tout dans la nature se repose à ses heures. Le médecin est peut-être le seul être qui fasse exception à cette règle. Il vient d'arriver nuitamment de voyage. Il est une heure. Il serait heureux de prendre quelques heures de repos. Il n'en prendra point. On frappe à sa porte. On vient le chercher pour voir une veuve, l'unique soutien de sa famille. Il part ; il ne craint ni les fatigues, ni le danger. Il s'expose à tout : pluie, froid, fièvres, choléra ; rien ne l'épouvante. Il sait que sa présence peut sauver un père de famille dont la perte serait irréparable ; il se sacrifiera. Nous devons estimer, respecter le médecin mûri avant l'âge, grâce au travail, aux peines, aux soucis de sa profession.

Le feu.

En brûlant, le bois, la houille, dégagent de la chaleur, de la flamme. Le feu seconde l'intelligence de l'homme. Il fond le sable, la chaux, la soude, qui forment ainsi du verre. En brûlant dans une chaudière, il met en mouvement la locomotive, la locomobile. Il fait aussi marcher la batteuse. Allumé dans nos cheminées, sur nos potagers, il met en liberté un gaz malsain pour nous et propre aux plantes. Le feu qui brûle dans l'intérieur de la terre produit les eaux thermales. La combustion donne de la lumière. La lumière prolonge le jour et aide aux travailleurs. — Le feu et la lumière sont deux agents essentiels du travail.

BOUYER,

instituteur, Montaigut-Creuse (France).

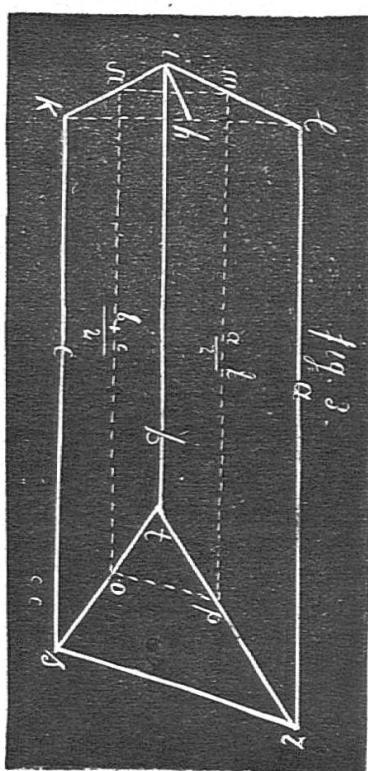
ABRÉGÉ DE STÉRÉOMÉTRIE PRATIQUE

Par E. MEYER.

(Suite)

4. *Le tronc de prisme.* Un tronc de prisme quelconque peut être décomposé en troncs de prismes triangulaires et le tronc de prisme triangulaire peut être décomposé en deux troncs droits au moyen d'une section droite.

I. Volume du tronc de prisme triangulaire droit. Fig 3.



Soit ce tronc $iklrs$ et ikl une section droite. En supposant que ce solide soit couché sur la face lrs , la droite $ih \perp lk$ sera la hauteur du prismaïde ainsi obtenu. En joignant les milieux des arêtes il , tr , ts et ik , on obtiendra la base moyenne $mnop$, qui est un trapèze dans lequel $mn \parallel lk$ est la hauteur et dont les bases parallèles sont $\frac{a+b}{2}$ et $\frac{b+c}{2}$.

La base supérieure it a pour aire o ; ainsi $b = o$. La base inférieure étant un trapèze avec la hauteur lk et les bases parallèles a et c , aura pour surface :

$$B = \frac{a+c}{2} \times lk;$$

enfin la base moyenne est un trapèze avec la hauteur mn et ayant pour bases parallèles $\frac{a+b}{2}$ et $\frac{b+c}{2}$, son aire sera

$$\begin{aligned} \text{par conséquent } M &= \left(\frac{a+b}{4} + \frac{b+c}{4} \right) \times mn. \\ &= \left(\frac{a+b}{4} + \frac{b+c}{4} \right) \times \frac{lk}{2} \end{aligned}$$

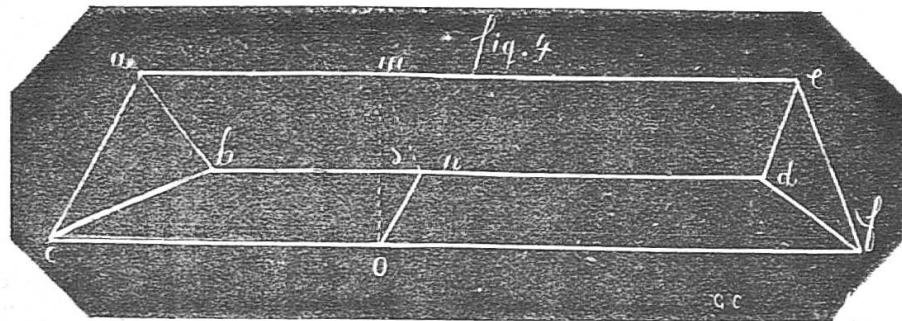
En substituant ces valeurs dans la formule du volume du prismaïde, il vient :

$$\begin{aligned} V &= \frac{ih}{6} \left[o + \frac{a+c}{2} \times lk + 4 \left(\frac{a+b}{4} + \frac{b+c}{4} \right) \times \frac{lk}{2} \right] \\ &= \frac{ih}{6} \left[\frac{a+c}{2} \cdot lk + \frac{a+c+2b}{2} \cdot lk \right] \end{aligned}$$

$$V = \frac{i h \times l k}{6} (a + b + c) = \frac{i h \times l k}{2} \times \frac{a + b + c}{3}$$

or $\frac{i h \times l k}{2} = s$ (aire de la section droite)

et enfin $V = s \cdot \frac{a + b + c}{3}$ (1)

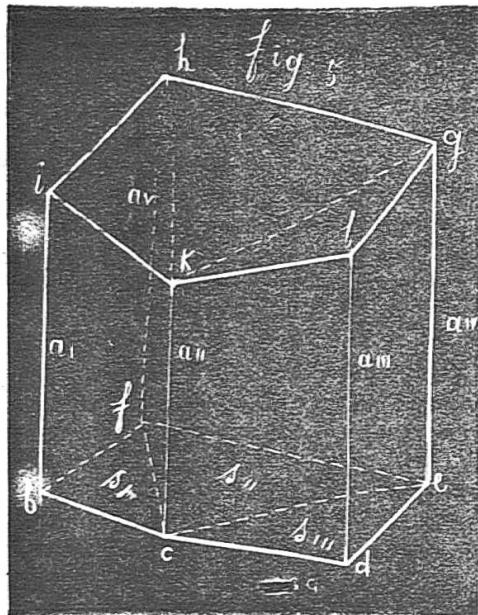


II. Soit maintenant le *tronc de prisme triangulaire oblique* a b c d e f (fig. 4) avec la section droite m n o = s. Celle-ci divise le tronc oblique en deux troncs droits. En faisant la somme des volumes de ces deux troncs droits, on obtiendra :

$$V = s \left(\frac{a m + b n + c o}{3} + \frac{m e + n d + o f}{3} \right)$$

ou $V = s \cdot \frac{a e + b d + c f}{3}$

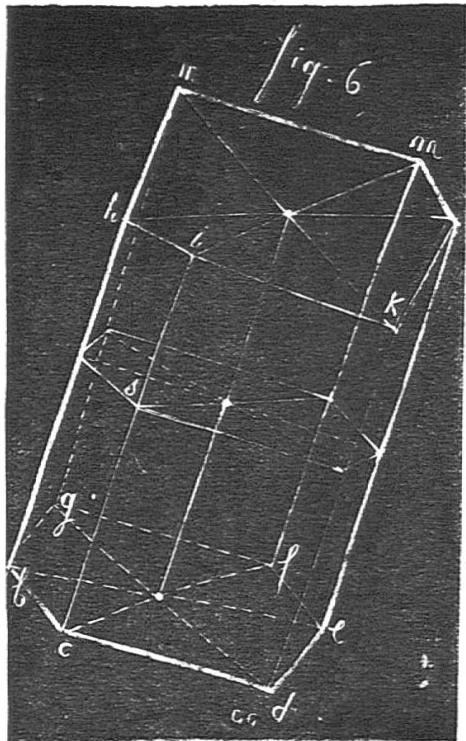
III. *Volume du tronc de prisme polygonal droit.* Fig. 5.



Soit b c d e f g h i k l ce tronc et a₁; a₂; a₃; a₄; a₅ ses arêtes latérales. En mesurant des plans diagonaux, on le décomposera en troncs triangulaires droits ayant respectivement pour sections droites les triangles s₁; s₂; s₃; de la base normale b c d e f. En appliquant la formule (1), on a

$$V = s_1 \cdot \frac{a_1 + a_2 + a_5}{3} + s_2 \cdot \frac{a_2 + a_4 + a_5}{3} + s_3 \cdot \frac{a_2 + a_3 + a_4}{3}$$

IV. Volume du tronc de prisme polygonal oblique.



On le décomposera en troncs de prismes triangulaires obliques dont on calculera séparément les volumes qu'on additionnera ensuite.

REMARQUE. — Lorsque le nombre des côtés du tronc de prisme oblique est pair, et que la section droite est en polygone régulier, la formule pour le volume est susceptible de simplification.

Exemple. — Soit le tronc de prisme hexagonal oblique b c d e f g h i k l m n. En menant des plans diagonaux, la section droite sera décomposée en 6 triangles égaux. Soit s l'aire d'un de ces triangles ; on aura, en désignant l'axe par A et les arêtes latérales respectivement par a_1 ; a_2 ; a_3 ; a_4 ; a_5 ; a_6 ;

$$V = s \cdot \frac{a_1 + a_2 + A}{3} + s \cdot \frac{a_2 + a_3 + A}{3} + s \cdot \frac{a_3 + a_4 + A}{3} + s \cdot \frac{a_4 + a_5 + A}{3} + s \cdot \frac{a_5 + a_6 + A}{3} + s \cdot \frac{a_6 + a_1 + A}{3}$$

$$\text{ou } V = \frac{s}{3} (2a_1 + 2a_2 + 2a_3 + a_4 + 2a_5 + 2a_6 + 6A)$$

$$\text{enfin } V = \frac{2s}{3} [(a_1 + a_4) + (a_2 + a_5) + (a_3 + a_6) + 3A]$$

$$\text{Or } A = \frac{a_1 + a_4}{2} = \frac{a_2 + a_5}{2} = \frac{a_3 + a_6}{2}$$

$$\text{ou } a_1 + a_4 = a_2 + a_5 = a_3 + a_6 = 2A$$

En substituant cette valeur aux petites parenthèses dans la dernière parenthèse principale, on trouve :

$$V = \frac{2s}{2} [2A + 2A + 2A + 3A] = 6s \cdot A$$

et en considérant que $6s = S$ (section droite) ; on aura

$$V = S \cdot A .$$

(A suivre.)

MÉDAILLE D'ARGENT
BERNE 1836

MENTION HONORABLE A BERNE 1857
Exposition fédérale
BERNE 1848

MÉDAILLE DE BRONZE
BERNE 1848

MAISON FONDÉE EN 1832



Place du Collège — PORRENTRUY — Place du Collège



IMPRIMERIE
typographique & lithographique
VICTOR MICHEL

IMPRESSIONS SOIGNÉES

de règlements de sociétés, carnets, registres, affiches, programmes, tableaux, formules de traités, formules en tous genres pour huissiers, prospectus, cartes de convocations, de visite, de deuil, de fiançailles, bordereaux d'impositions, circulaires, factures, livres d'établissement, prix-courants, têtes de lettres, enveloppes avec raison commerciale, lettres de faire part, etc., etc.

Prompte exécution. — Prix modiques.

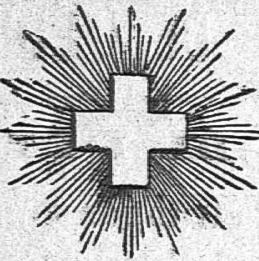
POUR
INSERTIONS
DANS TOUS LES
JOURNAUX
du **CANTON**, de **SUISSE** et **L'ETRANGER**
S'adresser à l'agence de publicité
HAASENSTEIN & VOGLER
GENÈVE
LAUSANNE, NEUCHATEL, Fribourg, ST-IMIER
BALE, BERNE, ZURICH
etc., etc., etc.

XXII^e ANNÉE

N^o 5.

PORRENTRUY

1^{er} Mars 1886.



PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.

Pour l'Etranger 6 fr. . . .

PRIX DES ANNONCES

La ligne 25 centimes

ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

MM. **A. Jaquet** et **F. Allemand**, *rédacteurs pour la partie pratique*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser

à M. le D^r *Daguet*, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
à M. *A. Jaquet*, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. *F. Allemand*, maître à l'Ecole modèle, à *Porrentruy*, les communications relatives à la langue française.
à M. *C. Colliat*, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. **C. Colliat**, instituteur à *Porrentruy* (Jura bernois).

Comité central. VAUD : MM. *Colomb*, *Mutrux*, *Hermenjat*, *Roux* et *Tharin*. — NEUCHATEL : MM. *Villommet*, *Miéville* et *Saurer*. — GENÈVE : MM. *Charrey*, *Dussaud* et *Thorens*. — JURA BENOIS : MM. *Schäffer* et *Merceral*. — FRIBOURG : M. *Ducotterd*. — VALAIS : M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger*.

Comité directeur : MM. *G. Breuleux*, directeur de l'Ecole normale de *Porrentruy*, président. — *E. Meyer*, recteur de l'Ecole cantonale de *Porrentruy*, vice-président. — *G. Schaller*, inspecteur d'écoles, secrétaire. — *A. Jaquet*, maître secondaire, à *Porrentruy*, sous-rédacteur. — *C. Colliat*, instituteur, à *Porrentruy*, trésorier.

Suppléants : MM. *F. Allemand*, maître à l'Ecole modèle de *Porrentruy*. — *A. Auberson*, maître à l'Ecole normale de *Porrentruy*. — *F. Guélat*, instituteur à *Bure* (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève

RUE DES MOULINS
ET QUAI DE L'ILE

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc.

PORRENTRUY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1886

GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER.

Les abonnés de l'étranger sont priés de payer leur abonnement de 1886 dans le courant du premier trimestre.

En adresser le montant (6 francs), par mandat postal, à **M. Colliat**, gérant de l'**Éducateur**, à **Porrentruy**, Jura bernois.

Reçu le prix d'abonnement pour 1886 (6 fr.) de :

M. Chesneau, à Loches, Indre-et-Loire (France) ; M. Schwießland, professeur, Vienne (Autriche) ; M. R. Centner, Verviers (Belgique) ; M. A. Rufu, professeur, Institut Negri, Galatz (Roumanie).

CAISSE MUTUELLE.

Nos sincères remerciements aux personnes suivantes qui nous ont adressé des dons : Miss Mary Gylam, South Hadley (Amérique du Nord), 1 dollar, 5 fr. ; M. Mutrux, régent, Préverenges (Vaud), 5 fr. ; M. Villommet, instituteur, Neuchâtel, 5 fr. ; M. A. Rufu, à Galatz, 1 fr.

Les abonnés qui recevraient le journal irrégulièrement, ou dans un mauvais état, sont invités à adresser aussitôt leurs réclamations à la Gérance.

CANTON DE VAUD

Mises au concours

Ecole supérieure d'Aigle. — A la suite d'une réorganisation de cette école, un concours est ouvert pour la nomination d'une maîtresse de classe qui aura à enseigner essentiellement le français, l'allemand ou l'anglais (enseignement élémentaire), l'arithmétique, l'histoire et la géographie. Telle de ces branches pourra, selon les convenances ou les nécessités du moment, être échangée contre une autre. Maximum des leçons : 28 heures par semaine. Traitement, 1600 fr. Entrée en fonctions, le 3 mai 1886. L'examen aura lieu le 15 avril.

Les inscriptions, accompagnées de titres et certificats, seront reçues jusqu'au 1^{er} avril par M. le président de la Commission des écoles. Pour renseignements plus complets, s'adresser à M. Th. Secretan, directeur du collège.